

[Le gouvernement s'engage à sécuriser les entrées et les parcours en apprentissage des personnes en situation de handicap](#) [1]

Le gouvernement renforce l'apprentissage comme levier pour favoriser l'emploi durable des personnes en situation de handicap. Depuis 2017, un ensemble de mesures a été mis en place pour dynamiser le recours à l'apprentissage. C'est pourquoi, à compter du 1^{er} janvier 2021, dans la continuité de la réforme sur la formation professionnelle, le coût du contrat d'apprentissage pris en charge par les Opérateurs de compétences (OPCO) devra désormais prendre également en charge le coût de la compensation du handicap de l'apprenti dans le montant du contrat qui pourra ainsi être majoré jusqu'à 4000 euros, quelle que soit la branche professionnelle.

[En savoir plus \(Secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé des Personnes handicapées\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/le-gouvernement-s%E2%80%99engage-%C3%A0-s%C3%A9curiser-les-entr%C3%A9es-et-les-parcours-en-apprentissage-des>

[2] <https://handicap.gouv.fr/presse/communiqués-de-presse/article/le-gouvernement-s-engage-a-securiser-les-entrees-et-les-parcours-en>